
DE-DUMI enseignement instrumental ou vocal

musiques traditionnelles

TOUTES OPTIONS,
AIRE CULTURELLE — TOUS
INSTRUMENTS CONCERNÉS

Épreuves orales (compétences instrumentales)

- Le candidat fait trois propositions d'œuvres traditionnelles ou personnelles s'inspirant d'une tradition spécifique « aire culturelle » ; le jury retiendra 2 propositions (20 min maximum).
- Réalisation musicale avec un groupe (15 min maximum): Il s'agit d'apprendre à un groupe constitué d'étudiants ou d'autres candidats du concours (entre 4 et 12 personnes) un extrait ou l'intégralité d'une pièce vocale.

Au choix du candidat, la pièce proposée peut être issue du répertoire toutes époques et styles confondus, être un arrangement personnel, une composition originale ou une improvisation collective.

La séquence peut intégrer des percussions corporelles, nécessiter une mise en espace, voire faire appel à d'autres modalités expressives.

La pièce doit pouvoir être révélatrice de la personnalité musicale du candidat, lui permettant d'exprimer son potentiel créatif et/ou sa musicalité.

L'effectif sera communiqué aux candidats dès la clôture des inscriptions.

Chaque candidat doit apporter le matériel nécessaire à la réalisation de la pièce qu'il présente, en tenant compte de l'effectif qui lui aura été communiqué. En plus des photocopies nécessaires à l'exécution, il faudra également prévoir 2 exemplaires du conducteur pour le jury. Le jury se réserve le droit d'écourter la durée de la séquence.

Entretien

Toutes les épreuves instrumentales sont suivies d'un entretien portant essentiellement sur les compétences communicationnelles, la culture générale et les motivations du candidat.

DE-DUMI formation musicale

Épreuves écrites

- relevé de parties manquantes
- relevé mélodique
- relevé harmonique (accords et/ou basse chiffrée)

Épreuves orales

- intonation d'intervalles et d'accords
- lecture à vue de l'accompagnement au piano d'une pièce qui sera interprétée par un chanteur ou un instrumentiste (mise en loge 5 min avec piano)
- lecture à vue d'une partie vocale avec paroles accompagnée par un pianiste (mise en loge 5 min sans piano)
- lecture à vue d'une partie vocale sans parole
- interprétation instrumentale ou vocale (15 min) : trois œuvres (ou fragments d'œuvres) de styles et d'époques différents. L'une des œuvres est une mélodie que le candidat interprétera en s'accompagnant au piano.
- Réalisation musicale avec un groupe (15 min maximum): Il s'agit d'apprendre à un groupe constitué d'étudiants ou d'autres candidats du concours (entre 4 et 12 personnes) un extrait ou l'intégralité d'une pièce vocale.

Au choix du candidat, la pièce proposée peut être issue du répertoire toutes époques et styles confondus, être un arrangement personnel, une composition originale ou une improvisation collective.

La séquence peut intégrer des percussions corporelles, nécessiter une mise en espace, voire faire appel à d'autres modalités expressives. La pièce doit pouvoir être révélatrice de la personnalité musicale du candidat, lui permettant d'exprimer son potentiel créatif et/ou sa musicalité.

L'effectif sera communiqué aux candidats dès la clôture des inscriptions.

Chaque candidat doit apporter le matériel nécessaire à la réalisation de la pièce qu'il présente, en tenant compte de l'effectif qui lui aura été communiqué. En plus des photocopies nécessaires à l'exécution, il faudra également prévoir 2 exemplaires du conducteur pour le jury. Le jury se réserve le droit d'écourter la durée de la séquence.

Entretien

Toutes les épreuves instrumentales sont suivies d'un entretien portant essentiellement sur les compétences communicationnelles, la culture générale et les motivations du candidat.

DE-DUMI direction d'ensembles

OPTION ENSEMBLES VOCAUX

Épreuves orales

- déchiffrage : déchiffrage chanté d'une mélodie
- réduction : une réduction au piano d'un extrait de partition pour chœur à quatre voix (mise en loge avec piano)
- interprétation : l'exécution instrumentale ou vocale de deux œuvres de styles différents au choix (8 minutes maximum)

- direction de chœur : un travail avec un chœur d'une durée de 20 minutes incluant :
 - échauffement vocal et mise en place d'une petite pièce canonique proposée par le candidat sans partition pour le chœur
 - avec le chœur déjà préparé, direction d'une pièce dont les références vous sont communiquées une semaine avant l'épreuve (transmission par mail aux candidats).

- Réalisation musicale avec un groupe (15 min maximum): Il s'agit d'apprendre à un groupe constitué d'étudiants ou d'autres candidats du concours (entre 4 et 12 personnes) un extrait ou l'intégralité d'une pièce vocale. Au choix du candidat, la pièce proposée peut être issue du répertoire toutes époques et styles confondus, être un arrangement personnel, une composition originale ou une improvisation collective.

La séquence peut intégrer des percussions corporelles, nécessiter une mise en espace, voire faire appel à d'autres modalités expressives.

La pièce doit pouvoir être révélatrice de la personnalité musicale du candidat, lui permettant d'exprimer son potentiel créatif et/ou sa musicalité.

L'effectif sera communiqué aux candidats dès la clôture des inscriptions.

Chaque candidat doit apporter le matériel nécessaire à la réalisation de la pièce qu'il présente, en tenant compte de l'effectif qui lui aura été communiqué. En plus des photocopies nécessaires à l'exécution, il faudra également prévoir 2 exemplaires du conducteur pour le jury. Le jury se réserve le droit d'écourter la durée de la séquence.

Entretien

Toutes les épreuves instrumentales sont suivies d'un entretien portant essentiellement sur les compétences communicationnelles, la culture générale et les motivations du candidat.

DE seul en partenariat avec l'unité danse

accompa- gnement

OPTION DANSE

Épreuves orales — option danse classique

Exécution de 15 à 20 minutes (le candidat peut venir accompagné d'un instrumentiste, d'un chanteur ou d'un danseur). Le programme doit comporter au moins :

- une œuvre de virtuosité et un extrait d'œuvre chorégraphique
- un déchiffrage d'une œuvre extraite du répertoire chorégraphique, précédé d'une mise en loge avec piano
- une exécution d'un extrait d'œuvre chorégraphique, communiqué 15 jours avant l'épreuve.

Épreuves orales — options danse jazz et danse contemporaine

- programme de 10 minutes au choix du candidat, comportant une œuvre du répertoire spécifique à l'instrument et une œuvre issue du répertoire chorégraphique (transcription ou arrangement).
- 3 improvisations sur :
 - une métrique imposée
 - une grille d'accord
 - de style libre.

Entretien

Toutes les épreuves instrumentales sont suivies d'un entretien portant essentiellement sur les compétences communicationnelles, la culture générale et les motivations du candidat.